



Urgent a l'aide je ne sais pas quoi faire

Par **lyreco**, le **01/07/2013** à **14:11**

bonjour

pourriez vous m'aider je suis convoqué a un entretien en vue d un licenciement economique dans 1 semaine - a ce moment on va me donner ma csp je veux l'accepter dois je attendre les 21 j pour la signer et l'accepter quand aurais je ma lettre de licenciement et comment cela se passe t il - a compter de quand ne peuvent ils plus revenir dessus merci de votre aide

Par **DSO**, le **01/07/2013** à **15:32**

Bonjour,

L'acceptation du CSP emporte rupture du contrat de travail au lendemain du terme du délai de réflexion. Le fait d'accepter le CSP avant la fin du délai de réflexion ne modifie pas cette date.

Lorsque vous acceptez le CSP, le contrat de travail se trouve rompu d'un commun accord.

Vous êtes indemnisé par le CSP dès le lendemain du délai de réflexion.

Cordialement,
DSO

Par **lyreco**, le **01/07/2013** à **16:49**

merci pour votre réponse désolé de vous avoir contrarié en publiant deux fois

Par **lyreco**, le **16/07/2013** à **15:45**

vous vous moquez de moi là Si vous croyez a ces foutaises tant mieux pour vous LOL moi je n'y crois pas

MARABOUT LOL VOUS NE M AIDEZ PAS C EST STUPIDE COMME REPONSE ET VOUS DEVRIEZ AVOIR HONTE DE CROIRE A CECI